

Communiqué de presse : Les organisations de la société civile soutiennent la requête du DDH Salah Hammouri exhortant la CPI à enquêter sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité perpétrés par Israël à Jérusalem.

Date : 16 mai 2022

Les organisations nationales, régionales et internationales de la société civile* saluent la communication d'aujourd'hui soumise au Bureau du Procureur (BdP) de la Cour pénale internationale (CPI) au nom d'un Palestinien français originaire de Jérusalem âgé de 37 ans, défenseur des droits de l'homme de longue date et également avocat, Salah Hammouri, décrit des années de persécution et de nouvelles tactiques pour transférer de force des Palestiniens de Jérusalem occupée. Le Centre pour les droits constitutionnels et la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) ont présenté la requête au nom de M. Hammouri dans le cadre de l'enquête en cours du BDP sur la situation dans l'État de Palestine.

La communication, adressée au procureur de la CPI, Karim A. A. Khan, décrit la campagne de persécution prolongée perpétrée par les autorités israéliennes contre M. Hammouri depuis l'âge de 15 ans, y compris le harcèlement intense, la détention arbitraire répétée et le déni de ses droits fondamentaux, y compris le droit à la famille et à l'unité familiale; la liberté de mouvement; la liberté d'association, de réunion, d'expression et le droit de manifester ; le droit de gagner sa vie; et le droit à la citoyenneté. La dernière de cette série d'attaques a été la révocation de sa résidence à Jérusalem et son placement en détention administrative sous réserve de renouvellements illimités.

Le 3 septembre 2020, M. Hammouri a été notifié de la décision du ministre israélien de l'Intérieur de révoquer sa résidence permanente à Jérusalem en raison d'un « manquement à l'allégeance » à l'État d'Israël, la puissance occupante, comme le stipule l'amendement à la loi sur l'entrée en Israël. Un an plus tard, le 18 octobre 2021 sa résidence a en effet été révoquée, sur la base d'"informations" secrètes portant atteinte et violant fondamentalement son droit à une procédure régulière et à un procès équitable. Le 7 mars 2022, environ 25 membres des forces d'occupation israéliennes (FOI) ont arrêté M. Hammouri dans son appartement à Kufr Aqab, au nord de Jérusalem. Deux jours plus tard, il a été placé en détention administrative pendant trois mois sur la base d'"informations secrètes".

La révocation de la résidence de M. Hammouri et le déni de ses droits fondamentaux parce qu'il est palestinien constituent un acte direct de transfert forcé, qui est une violation grave de la Quatrième Convention de Genève et équivaut à un crime de guerre, ainsi qu'à des crimes contre l'humanité de persécution et d'apartheid en vertu du Statut de Rome de la CPI.

"Le cas de Salah établit un dangereux précédent pour l'escalade de l'occupation israélienne en matière de révocation de résidence et de détention administrative. La persécution prolongée à laquelle Salah est confronté constitue un crime de guerre et un crime contre l'humanité en vertu du statut de Rome de la CPI". a déclaré **Sahar Francis, directrice générale de l'association Addameer de soutien aux prisonniers et des droits de l'homme.**

La communication explique que les attaques d'Israël contre M. Hammouri font partie d'une attaque plus large contre les résidents palestiniens de Jérusalem en particulier, et les Palestiniens vivant en Palestine occupée en général, notamment en ce qui concerne la politique israélienne de transfert forcé et de persécution. Le communiqué exhorte le procureur Khan à suivre les traces de son prédécesseur, Fatou Bensouda, qui avait officiellement publié des déclarations en réponse aux deux cas de transfert forcé de

Sheikh Jarrah et de Khan al-Ahmar, car, depuis lors, il n'y a eu aucune déclaration publique du Bureau du Procureur sur l'état de l'enquête sur la situation en Palestine - ou sur la poursuite de la commission de crimes sur le territoire palestinien, y compris à Jérusalem-Est. Il exhorte en outre le procureur Khan à accorder la priorité à l'enquête sur la Palestine et à procéder à la délivrance de mandats d'arrêt.

"Aujourd'hui, je me trouve au carrefour le plus difficile de ma vie, de la blessure à la détention, l'exil, la détention sans inculpation et plus encore. L'occupation ne s'arrête pas à nous tuer, nous détenir et nous déplacer », a déclaré Salah Hammouri. « Je suis avec vous aujourd'hui et grâce à vos efforts », a ajouté Salah Hammouri. "J'espère que mon rêve de continuer à vivre dans ma patrie ne sera pas sacrifié.

La coalition de la société civile travaillant pour la campagne internationale «[Justice pour Salah](#)» - vise à mettre fin au harcèlement de l'avocat palestinien et défenseur des droits humains Salah Hammouri, par l'État d'occupation israélien et à sensibiliser aux politiques systématiques et brutales contre le peuple palestinien – soutient les revendications présentées dans la communication pour :

- Accélérer l'enquête sur la situation en Palestine et procéder rapidement à l'émission de mandats d'arrêt pour des cas concrets, parmi lesquels doit être celui lié aux crimes commis contre les Palestiniens dans Jérusalem-Est occupée et annexée, y compris les violations contre M. Hammouri.
- Avertir le Bureau du Procureur du coût du retard, du silence et de l'absence de tout signe extérieur de progrès dans l'enquête du Bureau du Procureur, et de l'impunité continue payée quotidiennement - dans la perte de vies palestiniennes et le déni de la sécurité et de la liberté des Palestiniens.
- Appeler le Bureau du Procureur à enquêter sur les attaques en cours – et sur l'escalade - contre les Palestiniens de Jérusalem-Est, sur le déplacement forcé de ceux-ci parallèlement au transfert continu de citoyens israéliens vers le Territoire palestinien occupé (TPO), focaliser sur l'environnement coercitif imposé par Israël pour chasser les Palestiniens de Jérusalem-Est, notamment par le biais de démolitions de maisons, de politiques d'aménagement et de zonage discriminatoires, d'expulsions forcées, de détentions arbitraires, d'un système élaboré de permis et de révocation de résidence, dont le cas de M. Hammouri est à la fois un exemple frappant et un avertissement concernant la mise en place de nouvelles stratégies.

Cette communication a été soumise dans le cadre de l'enquête du Bureau du Procureur concernant la situation en Palestine, ouverte le 3 mars 2021 après cinq ans d'examen préliminaire. L'enquête porte sur les crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis dans la Situation depuis le 13 juin 2014, date à laquelle il est fait référence dans le Renvoi de la Situation au Bureau du Procureur, s'étendant à Gaza et à la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est.

FIN

*Liste des organisations signataires :

Addameer Prisoner Support and Human Rights Association

Al Mezan Centre for Human Rights

Aldameer Association for Human Rights

Al-Haq

Bisan Center for Research and Development

Cairo Institute for Human Rights Studies

Center for Defense of Liberties and Civil Rights "Hurriyat"

Community Action Center/Al-Quds University

Defense for Children International – Palestine

Forensic Architecture

Front Line Defenders

Human Rights & Democratic participation Center "SHAMS"

Jerusalem Legal Aid and Human Rights Center

Muwatin Institute for Democracy and Human Rights (Observer Member)

Palestine Solidarity Campaign (UK)

Palestinian Centre for Human Rights

Ramallah Center for Human Rights Studies

The Independent Commission for Human Rights (Ombudsman Office) (Observer Member)

The Palestinian Institute of Public Diplomacy -PIPD

The Palestinian Non-Governmental Organizations Network

Women's Centre for Legal Aid and Counseling